

GROUPE GORGÉ
Société anonyme au capital de 13.502.843 €
Siège social : 19 rue du Quatre Septembre
75002 PARIS
348 541 186 RCS PARIS

Assemblée générale du 7 juin 2019 – Résultats des votes

En application de l'article R. 225-106-1 du Code de commerce, Groupe Gorgé SA informe ses actionnaires sur le résultat des votes émis lors de son Assemblée générale Ordinaire et Extraordinaire du 7 juin 2019:

Les 34 actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance pour l'ensemble des résolutions possédaient 9.279.663 actions représentant 16.644.839 droits de vote.

		Pour Voix %	Contre Voix %	Abst. Voix %	Résultat
1.	Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 – Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement	16.644.839 100%	-	-	Adoptée
2.	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018	16.644.839 100%	-	-	Adoptée
3.	Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018	16.511.208 99,20%	133.631 0,20%	-	Adoptée
4.	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions	16.513.735 99,21%	131.104 0,79%	-	Adoptée
5.	Approbation des éléments variables et exceptionnels de la rémunération du Président-directeur général (Monsieur Raphaël GORGÉ) au titre de l'exercice 2018	16.513.735 99,21%	131.104 0,79%	-	Adoptée
6.	Approbation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux	15.882.667 95,42%	762.172 4,58%	-	Adoptée
7.	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce (programme de rachat d'actions)	16.056.849 96,47%	587.990 3,53%	-	Adoptée
8.	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce	16.644.839 100%	-	-	Adoptée
9.	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	16.056.849 96,47%	587.990 3,53%	-	Adoptée
10.	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une société du Groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires à émettre (par la Société ou une société du Groupe), avec maintien du droit préférentiel de souscription	16.187.953 97,26%	456.886 2,74%	-	Adoptée
11.	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une	14.966.188 89,91%	1.678.651 10,09%	-	Adoptée

	société du Groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires à émettre (par la Société ou une société du Groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public				
12.	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une société du Groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires à émettre (par la Société ou une société du Groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	14.966.188 89,91%	1.678.651 10,09%	-	Adoptée
13.	Détermination des modalités de fixation du prix de souscription en cas de suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite annuelle de 10 % du capital	15.436.821 92,74%	1.208.018 7,26%	-	Adoptée
14.	Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	16.056.849 96,47%	587.990 3,53%	-	Adoptée
15.	Délégation à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	15.602.216 93,74%	1.042.623 6,26%	-	Adoptée
16.	Délégation de compétence à donner au Conseil en vue d'augmenter le capital par émission, immédiatement ou à terme, d'actions ordinaires, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société susceptibles d'en résulter, dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres	15.602.216 93,74%	1.042.623 6,26%	-	Adoptée
17.	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail	1.679.801 10,09%	14.965.038 89,91%	-	Rejetée
18.	Pouvoirs pour les formalités	16.644.839 100%	-	-	Adoptée